

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Libre-échange, protectionnisme ?

- Economie -

Date de mise en ligne : samedi 25 juillet 2009

Démocratie & Socialisme

Suite de l'article « [Pour un protectionnisme modulé et coopératif](#) »

Face à la crise économique, étroitement liée à la « mondialisation libérale » c'est-à-dire au libre-échange généralisé des marchandises et des capitaux, le protectionnisme est devenu un élément de réponse incontournable. Encore reste-t-il à préciser le contenu de ce protectionnisme. Le protectionnisme, en effet, n'est pas, en soi, une politique de gauche. Il a même pu être l'outil de gouvernements conservateurs, voire franchement réactionnaires dont l'objectif était de défendre leurs propres bourgeoisies et d'opposer les peuples entre eux, les détournant ainsi de la lutte sociale.

Tous ceux qui, à gauche, se réclament peu ou prou du protectionnisme sont d'accord pour affirmer qu'il doit être « juste ». Mais cela ne nous fait guère avancer si l'on ne donne pas une définition précise de ce terme et si l'on ne considère pas comme « juste » un protectionnisme qui permettrait, à la fois, au pays du Sud (pays émergents inclus : Brésil, Inde, Russie, Chine...) de recentrer leurs économies sur les besoins de leur population et aux pays du Nord (Japon inclus) de ne plus subir de dumping social faisant pression sur leurs emplois, leurs salaires et leurs protections sociales.

C'est une question à laquelle il est indispensable de répondre si l'on veut apprécier correctement l'impact réel du libre-échange et, a contrario, les possibilités du protectionnisme.

Le chômage de masse

Il s'est installé avant que la mondialisation libérale ait pris de l'ampleur et ne peut donc être expliqué par le libre-échange généralisé. Cette explication est d'autant moins valable qu'entre 1997 et 2001, 1 900 000 emplois (un record) ont été créés dans notre pays sans que le libre-échange ait diminué d'intensité par rapport aux années précédentes. Les lois sur les 35 heures, malgré ses concessions au Medef, était le fruit d'un rapport de forces imposés au capital. Elles avaient permis la création de 400 000 emplois supplémentaires. La création des 1 500 000 emplois restants tenait à deux éléments : une hausse des salaires et un euro moins cher par rapport au dollar. Au total, une combinaison en parfaite contradiction avec les préceptes libéraux.

La baisse de la part salariale

Malgré les biais utilisés par le rapport Cotis (voir D&S 165) qui ne voit pas d'évolution de la part des salaires au cours des 20 dernières années (entre 1989 et 2009...), les statistiques de l'Union européenne (Commission européenne « Employment in Europe 2007 »), du FMI (« Spillovers and Cycles in the Global Economy » World Economic Outlook, Avril 2007) ou de l'OCDE (OCDE 2008 « Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE »), ne laissent place à aucune ambiguïté : partout dans le monde, la part des salaires dans la richesse créée chaque année a diminué d'environ 10 points. En France, selon ces mêmes statistiques, c'est entre 1982 et 1989 que cette la part des salaires à diminué de 10 points. Et cette part est restée à peu près stable depuis lors.

Cette diminution de la part salariale a donc eu lieu avant que la mondialisation libérale ait pris son essor et que la Chine ait conquis la place qu'elle occupe aujourd'hui. Avant que le phénomène des délocalisations ait fait son apparition et que le mot lui-même ait acquis son sens actuel.

La baisse des salaires, en France, a été le fait de la politique salariale appliquée par Jacques Delors en 1983, confirmée par Pierre Bérégovoy en 1984 et par la Droite de Jacques Chirac en 1986. Elle a été la conséquence directe de la montée du chômage de masse qui changeait le rapport de forces au profit du capital et du refus de la gauche au pouvoir de diminuer le temps de travail sans réduction de salaire (si ce n'est d'une heure en 1982) pour préserver la « compétitivité » de l'économie française.

C'est la preuve qu'il est possible de baisser considérablement les salaires sans l'aide du libre-échange et que, a contrario, le protectionnisme n'est pas une condition suffisante pour changer le rapport de forces entre le capital et le salariat. Il n'est donc pas juste d'affirmer, comme le fait Emmanuel Todd (marianne2.fr), que « le protectionnisme européen est la seule réponse réaliste à la compression des salaires en Europe ». Le protectionnisme n'est pas la « seule » réponse, il n'est qu'une partie de la réponse.

Dans le débat qui l'oppose à Michel Husson, économiste à l'IRES (« Protectionnisme et altermondialisme », mars 2009, mimeo), Jacques Sapir (Directeur d'études à l'EHESS) voit « une nouvelle inflexion très significative [de la part salariale] à partir de la crise de 1998, et que cette inflexion est largement due à l'accélération de l'impact du libre échange » (« Le long terme, le court terme et la bonne foi... » 16 mars 2009 - gesd.free.fr/sapirbak.pdf). Pourtant, les tableaux statistiques qu'il met en avant dans son article ne permettent guère de distinguer une « inflexion » quelque peu significative. L'essentiel de la baisse de la part salariale dans le partage des richesses a bien eu lieu avant 1990.

Jacques Sapir nuance cependant, à juste titre, les affirmations de Michel Husson en soulignant que « Le débat de 1981-1982 qui a abouti au tournant imposé par Jacques Delors et qui a conduit à une inflexion brutale dans le partage de la valeur ajoutée a justement opposé ceux qui souhaitaient plus de protections (par des droits de douanes et une dévaluation plus agressive du franc) et ceux qui défendaient une ouverture commerciale et la politique du franc fort ».

La perte des emplois industriels

Guillaume Daudin et Sandrine Levasseur (« Délocalisations et concurrence des pays émergents... » Revue de l'OFCE, juillet 2005) estiment que « pour les années 1990, les pertes d'emplois industriels imputables au commerce avec les pays émergents varient entre 150 000 et 300 000 ». Mais le recul de l'emploi industriel s'explique avant tout par une progression de la productivité du travail plus rapide dans l'industrie que dans l'ensemble de l'économie, combinée à une stagnation de la demande en biens manufacturés depuis la fin des années 1960.

Cependant, là encore, Jacques Sapir, insiste, à juste titre, sur le triple effet des délocalisations. Les délocalisations directes, tout d'abord, qui auraient affecté entre 1 et 1,5 % des emplois industriels en France, soit 0,4 à 0,6 % de la population active. Les délocalisations indirectes ou « créations délibérées d'emplois à l'étranger pour servir non pas le marché local mais pour la réexportation vers le pays d'origine », ensuite. Il chiffre l'impact de ces délocalisations entre 1 et 1,6 % de la population active. L'effet dépressif des délocalisations sur le marché intérieur, enfin. Il s'agit des menaces de délocalisation et du chantage patronal que permettent ces menaces. Chantage qui a permis de maintenir les salaires dans l'industrie à un très bas niveau. Sous ce triple effet, les délocalisations seraient responsables du chômage d'environ 4 % de la population active (un peu moins de la moitié de chômage officiel).

Au total, il paraît possible de considérer que la baisse de la part salariale et l'incrustation du chômage de masse s'est faite avant l'essor du libre-échange lié à la mondialisation libérale mais que la généralisation de ce libre-échange a permis au patronat de maintenir le couvercle sur la marmite en étendant le travail « en pointillé » et celui à temps partiel. Pour des auteurs comme Jean-Luc Gréau (« Reconstruire l'Europe économique » Le Débat n°141, septembre-octobre 2006) et, dans une moindre mesure, Emmanuel Todd (« Après la Démocratie » Gallimard - 2008)

qui centrent leur argumentation sur l'Union européenne, voire L'Europe des Quinze ou sur la France, cela paraît aller de soi.

Il y a cependant loin de la coupe aux lèvres. Et cela pour deux raisons.

La première est que les échanges de marchandises des pays européens se font essentiellement avec d'autres pays européens : 73 % des exportations et 70 % des importations en 2006. 11 % des exportations et 8 % des importations s'effectuent, par ailleurs, entre les pays de l'Union européenne et les autres pays riches. Les échanges avec les pays du Sud et les pays émergents ne concernent donc que 16 % des exportations et 22 % des importations. Les pays européens sont même légèrement excédentaires en termes d'échanges de biens industriels et agricoles avec les pays du Sud. Le déficit de 6 points provient essentiellement des importations de matières premières et d'énergie qui ne peuvent pas être produits en Europe.

La seconde raison tient à l'existence d'un rapport de forces social défavorable au salariat. Et, si ce rapport de forces ne change pas en faveur du salariat, il serait tout à fait possible au capital d'utiliser une certaine forme de protectionnisme pour augmenter la part des profits dans le partage de la valeur ajoutée.

Rappelons-nous le fameux théorème d'Helmut Schmidt de 1974 « Les profits d'aujourd'hui seront les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Au cours des années 1980 et 1990, les profits ont considérablement augmenté, les investissements productifs nettement moins et c'est, au final, le chômage de masse et non l'emploi qui était au rendez-vous de la hausse des profits.

Il en va de même pour le protectionnisme. Le protectionnisme est une condition nécessaire pour inverser le rapport de forces actuel entre le capital et le salariat mais n'est pas la condition suffisante. Le protectionnisme d'aujourd'hui ne sera pas forcément le salaire et l'emploi de demain. Tout dépendra des rapports de forces sociaux et des politiques mises en oeuvre.

Cela signifie que les mesures protectionnistes ne devraient pas précéder mais être mises en place en même temps (afin de les protéger) que les mesures prises pour satisfaire les besoins sociaux : augmentation des salaires directs, des cotisations sociales, réduction du temps de travail pour que chacun puisse avoir un emploi, mise en place de services publics de qualité permettant de répondre à la réalité de ces besoins sociaux dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la culture, des transports, du logement...

Cette politique serait en rupture complète avec celle préconisée par Pascal Lamy qui préfère le chômage partiel au protectionnisme. L'une des fonctions du protectionnisme serait, justement, d'en finir avec le chômage partiel et le chômage tout court en protégeant la généralisation de la réduction du temps de travail sans réduction de salaire.

Les différents types d'échanges à réguler

La plupart des partisans du protectionnisme ne considèrent que les échanges de marchandises (biens et services) mais sont beaucoup plus discrets quant aux mesures concernant la libre circulation des capitaux. Jean-Luc Gréau (« La trahison des économistes » Gallimard 2008) continue, pour sa part, à revendiquer leur libre circulation. Emmanuel Todd concentre son intérêt sur les échanges de marchandises et des services.

Pourtant, la libre circulation des capitaux est une pièce maîtresse du libre-échange. En permettant aux capitaux une extrême mobilité face à un salariat beaucoup plus lié à un territoire, elle a considérablement renforcé le pouvoir du

capital. Cette libre circulation des capitaux a été imposée dès le début des années 1980 par les politiques néolibérales de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Elle a connu son couronnement dans la ratification de « l'Acte Unique européen » de 1986 qui instaurait non seulement la libre circulation des capitaux à l'intérieur de la CEE mais qui interdisait toute entrave à cette libre circulation entre la CEE et les pays tiers. Le projet de Traité Constitutionnel Européen reprenait cette interdiction dans son intégralité. Sa copie, le Traité de Lisbonne, continue à interdire toute entorse à cette règle. Il ne suffit donc pas d'instaurer des mesures protectionnistes concernant les marchandises mais de permettre à chaque pays (ou groupe de pays) de se protéger de la libre circulation des capitaux en instaurant des mesures de contrôle des changes.

Le rôle des Firmes Transnationales

L'économiste Dominique Pilhon (Président du Conseil scientifique d'ATTAC) souligne que « Le protectionnisme ne se présente pas dans tous les cas comme une véritable alternative à la logique néolibérale ». Il convient alors, selon lui « de prendre en compte, d'une part, les différents types d'échanges qu'il s'agit de contrôler et, d'autre part, les principaux acteurs qui sont à l'origine de ces échanges. » Pour cet auteur, les échanges internes à ces firmes représentent plus de 50 % du commerce entre les différents pays de l'OCDE et environ 1/3 du commerce mondial. Les droits de douanes sur les marchandises et les services seront de peu d'efficacité contre ces échanges intra-firme. Il suffira à une multinationale de manipuler ses prix internes qui sont des prix « fictifs » pour atténuer considérablement l'impact des droits de douane sur la part de la fabrication d'un produit réalisée en Chine, par exemple.

Hakim El Karoud (« L'Avenir d'une exception » Flammarion, 2006) insiste avec raison sur le fait que « la puissance chinoise, c'est donc d'abord la puissance des délocalisations des entreprises européennes, japonaises et américaines ». Il faudrait tirer toutes les conclusions de ces constats et ne plus raisonner uniquement en termes d'économie mondiale dont les agents essentiels seraient toujours des pays alors qu'il s'agit maintenant de firmes multinationales.

Pour contrôler réellement les échanges intra-firmes, les mesures protectionnistes traditionnelles (de l'époque précédant la mondialisation libérale et la division du travail qu'elle implique) seraient loin d'être suffisantes. Il faudrait également contrôler les mouvements de capitaux et les investissements directs des multinationales, taxer lourdement les entreprises qui délocalisent.

L'OMC, les accords bilatéraux, le FMI, la Banque Mondiale ont imposés aux économies des pays du Sud la priorité pour les exportations, le plus souvent en utilisant le levier de la dette publique de ces pays. Ce processus s'est étalé sur des années, voire des dizaines d'années. Le recentrage sur les besoins de leur population ne se fera donc pas du jour au lendemain. Des transitions doivent être ménagées, des transferts de savoir et de technologie devraient être organisés pour permettre le recentrage de ces économies.

Les produits alimentaires de base des pays pauvres sont maintenant, dans bien des cas, fournis par les importations venues des pays riches, les producteurs locaux n'ayant pas supporté la « concurrence libre et non faussée » avec les producteurs des pays riches dont la productivité était très largement supérieure. Il faudra donc passer des accords modulables permettant de satisfaire aux besoins alimentaires de la population tout en ayant pour objectif principal de permettre à ces pays de disposer de leur souveraineté alimentaire.

Cette souveraineté devrait être un droit fondamental pour chaque pays mais la mondialisation libérale l'a retiré à nombre d'entre eux pour satisfaire la voracité des multinationales de l'agro-alimentaire.

Certaines formes de protectionnisme, utilisée par les pays du Nord, entravent la diffusion des technologies et des connaissances. Elles devraient, également, être remises en cause. Dominique Pilhon dans un article intitulé « Quelles alternatives au libre-échange ? » remet en cause, à juste titre, les accords ADPIC sur les « aspects du droit de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce » signés en 1994, au moment de la création de l'OMC. Pour cet auteur « ces accords sont une nouvelle forme de protectionnisme imposés par les Pays du Nord dont les effets pervers sont considérables ». Il précise « Ces DPI entraînent une polarisation des activités en connaissances dans les pays avancés, ce qui est un des facteurs de marginalisation des pays de la périphérie ».

Et il en tire la conclusion appropriée : « Nous devons combattre cette forme moderne de protectionnisme qui s'attaque à la connaissance, bien public mondial, qui, en tant que tel, doit être accessible à tous les pays ». Une position très différente de celle de Jean-Luc Gréau qui ignore complètement ce déni et se contente de dénoncer les politiques de contrefaçon de certains pays émergents.

Enfin, il ne faudrait pas oublier ce que Michel Husson souligne dans son article « Protectionnisme et altermondialisme », février 2009 : « la crise [...] pose notamment la question du recentrage des pays du Sud vers la satisfaction des besoins domestiques et la réponse à cette question se trouve en dernière instance dans ces pays et non dans des mesures unilatérales prises à leur égard ».

C'est, en effet, dans les luttes sociales qui ont et auront lieu en Chine pour réorienter l'économie en direction des besoins sociaux de sa population et contre les intérêts de ceux (cette infâme alliance de stalinien et d'ultralibéraux) qui profitent du système actuel, que se jouera, en bonne partie, l'avenir de l'humanité.

La Chine représente le 5e de la population mondiale, les énergies utilisées par ses industries sont particulièrement polluantes. C'est aussi une puissance militaire et politique qui n'a pas grand-chose à voir avec celle de l'Irak.

Il n'est bien sûr pas acceptable que la Chine ait une différence (moyenne) de productivité du travail de 1 à 14 avec les pays de l'ancienne Europe des Quinze et un écart (moyen) de salaire de 1 à 30 avec ces mêmes pays. Il faut évidemment remettre en cause ce dumping social.

Mais un autre point de vue doit, en même temps, être impérativement pris en compte : toute mesure protectionniste prise du simple point de vue des pays du Nord et qui aurait pour résultat de souder le salariat chinois au bloc au pouvoir serait désastreuse. Cette dimension ne peut être ignorée et chaque mesure protectionniste devrait donc aussi être considérée de ce point de vue.

Un protectionnisme modulé, réciproque et coopératif

Si nous voulons que les termes d'échange « juste » aient un sens, il faudrait que les modalités de mise en oeuvre d'un tarif douanier commun à l'Union européenne prennent en compte trois principes : la modulation, la réciprocité et la coopération.

La modulation parce qu'il n'est pas possible de traiter de la même façon les pays du Maghreb, d'Amérique latine, la Chine ou les Etats-Unis.

La réciprocité, parce qu'on n'exporte pas le bonheur des peuples « à la pointe des baïonnettes » et qu'il n'est donc pas possible de concevoir le protectionnisme comme une politique unilatérale, ayant pour fonction de limiter les importations des pays du Sud ou émergents sans pour autant remettre en question les exportations européennes.

vers ces pays. Les pays émergents et du Sud ont pourtant le droit, eux-aussi, de se protéger des exportations des pays du Nord qui détruisent leurs emplois, leurs services publics aussi bien que leurs forêts et leurs agricultures.

La coopération, parce que le but d'une telle politique ne serait pas de concurrencer les autres pays mais de parvenir à une coopération mondiale et une extension des conquêtes sociales (salaires, réduction du temps de travail, protection sociale, services publics). Ce qui revient à dire que si un pays acceptait d'augmenter ses salaires, de réduire son temps de travail et/ou de respecter les règles fondamentales de l'OIT, les droits de douane qui sont imposés à ses marchandises ou ses services devraient être réduits, voire supprimés. Coopération aussi lorsqu'il s'agit de faire respecter les règles fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail : liberté syndicale et protection du droit syndical ; droit d'organisation et de négociation collective ; abolition du travail forcé ; interdiction du travail des enfants. Et coopération, en premier lieu, avec les syndicats libres de ces pays qui, le plus souvent, sont opposés à ce que ces mesures soient imposées brutalement. Le but du protectionnisme ou de l'échange « juste » ne devrait pas être la concurrence mais la coopération, l'extension des conquêtes sociales.

De ce point de vue, l'abolition de la dette des pays du Sud (dans les faits déjà remboursée 22 fois !) devient une nécessité.

Quelle coopération (qui suppose la liberté des partenaires) pourrait être envisagée avec des pays rivés au boulet de leur dette et obligés d'en passer par la volonté de leurs créanciers du Nord ?

Un Tarif Douanier Commun à l'Union Européenne permettrait de protéger les échanges effectués par les pays de l'Union et laisserait donc intact le problème du dumping social et fiscal des Pays d'Europe Centrale à l'encontre des pays de l'ancienne Europe des Quinze.

Le problème ne se pose pas, en effet, entre les pays de l'ancienne Europe des Quinze dont les niveaux de salaires et de protection sociale, sont relativement homogènes. La productivité moyenne du travail dans les PECO est de l'ordre de 26 % de celle des pays de l'ancienne Europe des Quinze. Pour Jacques Sapir, cela impliquerait une différence de salaire allant de 1 à 4 alors que cette différence va de 1 à 6. Il propose donc d'instaurer entre les PECO et les pays de l'ancienne Europe des Quinze des « montants compensatoires » qui permettraient d'entraver ce dumping social. Ces mesures ne seraient pas contradictoires, pour cet auteur, avec une « logique de solidarité européenne » car il propose que « les sommes ainsi collectées au lieu d'aller dans les budgets des Etats les collectant pourraient soit alimenter les Fonds Structurels Européens, soit alimenter une caisse spéciale d'aide aux pays de l'UE souhaitant faire progresser leur législation sociale et écologique pour converger vers les pays les plus avancés ».

Cette proposition pose au moins trois problèmes. Premier problème : en fin de compte, c'est aux PECO eux même que l'on demanderait d'alimenter les fonds structurels qui permettraient à leur économie de rejoindre le niveau des pays de l'Europe des 15. Pourtant, c'est « l'élargissement sans approfondissement » de l'Union Européenne aux pays du PECO, voulu par les dirigeants néolibéraux de l'Europe des Quinze, qui a condamné ces pays (avec l'accord des néolibéraux qui les dirigeaient) à occuper la place qui est aujourd'hui la leur dans la division du travail au sein de l'Union européenne et qui ne leur a pas laissé d'autre choix que celui du dumping social et fiscal. Ce qui était bien sûr le but des dirigeants de l'Europe des Quinze qui cherchaient, par ce moyen, à accentuer la pression sur leurs propres salariés.

Deuxième problème : la crise actuelle remet radicalement en cause la division du travail instaurée par les néolibéraux qui dirigent l'Europe et qui ont précipité l'intégration des PECO pour faire pression sur les salaires et la protection sociale des pays de l'Europe des Quinze. Il paraît donc difficile de demander à ces pays de financer le recentrage de leur économie sur leur marché intérieur au moment où leurs exportations s'effondrent du fait de la crise.

Il faut, au contraire, encore une fois, employer avec ces pays, la même méthode qu'avec la Grèce, l'Espagne et le Portugal, ce qui signifie doter l'Union européenne d'un budget et d'impôts européens dignes de ce nom.

Troisième problème : pousser ces pays sortir de l'Union européenne et à entrer dans la zone d'influence de la Russie ne paraît pas la meilleure des solutions pour préserver la paix en Europe.

L'Union européenne et la France

En finir avec le libre échange généralisé, avec la mondialisation libérale signifierait une réorganisation complète des institutions internationales (ONU, OMC, AGCS, OIT, FMI Banque Mondiale...) aussi bien que du Système monétaire international et du rôle joué par le dollar. Cet objectif est hors de portée d'un pays comme la France.

Le niveau efficace pour agir est celui de l'Union européenne. Frédéric Lordon (Directeur de recherche au CNRS) dans son article « 4 principes et 10 propositions pour en finir avec les crises financières » Avril 2008) souligne que l'Union européenne est une zone financière suffisamment importante pour que ni les Etats-Unis, ni l'Asie du Sud-est puissent faire l'impasse sur sa réalité. Il serait donc parfaitement possible de faire de l'Union européenne une « zone financière régularisée » et d'empêcher les entrées de capitaux de zone qui n'accepteraient pas le même degré de régularisation.

Jacques Sapir, dans son article intitulé « Vous avez la parole... mais à condition de dire ce que nous avons envie d'entendre... Ou l'histoire navrante, mais pourtant révélatrice, d'une interview manquée pour le bulletin du PS » considère que « l'Europe sociale, qui est certes désirable, se révèle comme la ligne d'horizon. Elle s'enfuit dès lors que l'on s'en approche. Elle est inatteignable ».

Il ne devrait pas, pour autant, jeter le bébé avec l'eau du bain. Il est tout à fait juste de souligner que l'orientation des sociaux-démocrates européens qui a consisté à accepter toutes les mesures néolibérales (l'acte unique sur la libre circulation des capitaux, l'euro cher sans gouvernement économique européen, la limitation des déficits publics...) au nom d'une future Europe sociale qui reculait sans cesse sous les coups de boutoirs des directives de la « concurrence libre et non faussée », est une impasse.

Il ne faudrait pas, cependant, ignorer que la crise actuelle a déjà creusé de multiples brèches dans le traité de Lisbonne : baisse inconcevable il y a deux ans, des taux d'intérêts de la BCE, « concurrence libre et non faussée » mise à mal par les centaines de milliards d'euros accordés aux banques, limites fixées aux déficits publics (3 %) ridiculisées par la réalité des déficits publics (6 % pour la France en 2009)...

Un gouvernement unitaire de gauche en France, mettant en oeuvre un véritable programme de gauche (salaires, temps de travail, protection sociale, services publics...) et s'adressant aux peuples et aux gouvernements européens pour exiger un SMIC européen, une hausse simultanée et conséquente des salaires ainsi que le vote par référendum d'une Constitution européenne réellement démocratique, aurait toutes les chances de rencontrer un énorme écho auprès d'un salariat européen désespérément à la recherche d'une issue politique. Il suffit de se rappeler à quelle vitesse les dirigeants européens avaient interrompus les référendums prévus après les victoires du « non » en France et aux Pays-Bas pour comprendre qu'une telle proposition, appuyée sur des actes, pourrait bouleverser de fond en comble les rapports de forces sociaux et politiques au sein de l'Union européenne.

Pour cela, il faudrait, certes, de l'audace à un tel gouvernement de gauche. Mais comment peut-on penser qu'il serait possible, sans audace, de pouvoir sortir de la crise économique, sociale et écologique dans laquelle est aujourd'hui

plongée l'humanité ?

Jean-Jacques Chavigné